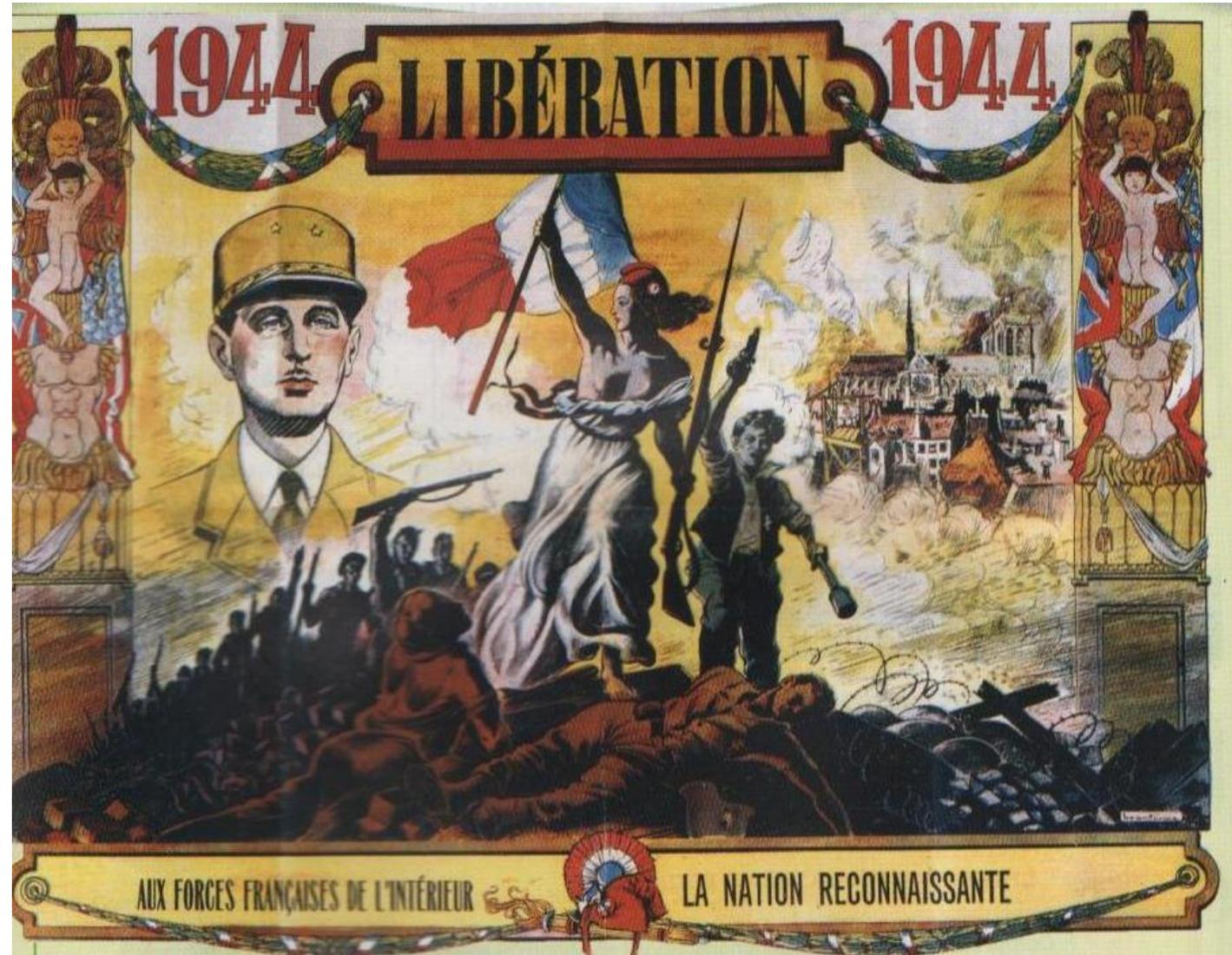


La République française refondée et repensée

Thème 3, Chapitre 1

Introduction :

- **Doc 1 p 178 :** De Gaulle rétablit la République en 1944 par la mise en place du GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française.



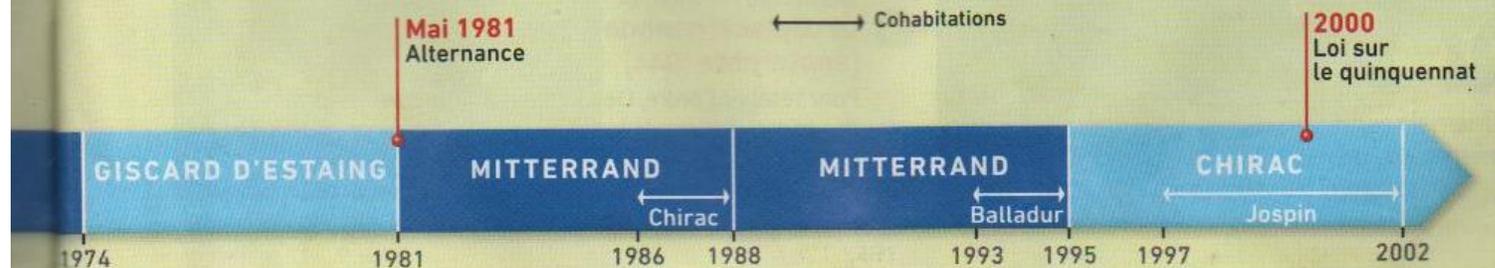
- 1 **Le rétablissement de la République en 1944** (Affiche du mouvement de résistance Libération-Nord, 1944)
Après la Libération de Paris, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) s'installe au pouvoir. Le GPRF, dirigé par De Gaulle, est composé d'anciens résistants de tous bords, y compris des communistes.

- **Doc 2 p 179** : en 1981, François Mitterrand est élu président de la République et devient le premier président de Gauche (car il est socialiste)



2 L'alternance sous la V^e République (mai 1981)

En mai 1981, le socialiste François Mitterrand est élu Président de la République. On le voit ici devant le Panthéon, où il est allé déposer une rose sur les tombes de Victor Schoelcher, de Jean Jaurès et de Jean Moulin, quelques jours après son élection.



- Comment la République a-t-elle été refondée à la Libération ? Quelles sont les transformations apportées par la Ve République depuis 1958 ?

Etude de cas : les grandes réformes de la Libération (p 182-183)

- Quelles sont les grandes réformes qui transforment la République de 1944 à 1946 ?

1 La base : le programme du CNR

À la fin de la guerre, le Conseil national de la Résistance a rédigé un programme de gouvernement destiné à être appliqué à la Libération.

« Les représentants unis au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés de rester unis après la Libération :

1. Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République (GPRF) formé par le général De Gaulle [...].
2. Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres [...].
3. Afin d'assurer l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel [...].
4. Afin de promouvoir les réformes indispensables:
 - a. Sur le plan économique: le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, des sources d'énergie, des ressources du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques [...].
 - b. Sur le plan social: un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence [...]; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy. »

■ Extrait du programme du CNR, 15 mars 1944.

1. Doc. 1 | J'analyse un document

- a Quand et par qui le programme du CNR a-t-il été rédigé ?
- b Complétez le tableau suivant à l'aide des documents.

	Politique	Économique	Social
Programme du CNR (article)			
Réforme de la Libération			

Coup de pouce

Première ligne : indiquez seulement le numéro de l'article.
Deuxième ligne : indiquez seulement la réforme.

1. A) Le programme du CNR a été rédigé pendant l'occupation Par plusieurs mouvements de résistance tous membres du Conseil National de la Résistance.

	Politique	Economique	Social
Programme du CNR	-Rétablissement du suffrage universel (3)	-retour à la nation des grands moyens de productions (4a)	-plan colplet de sécurité sociale (4b)
Réforme à la Libération	-Élections rétablies : municipales en 1945 puis législatives	-nationalisations de grandes entreprises privées, comme Renault, qui deviennent publiques	-mise en place de la sécurité sociale et de la retraite à Partir de 65 ans.

4 Le droit de vote pour les femmes

« L'idée de donner le droit de vote aux femmes est venue au général de Gaulle pendant la Première Guerre mondiale. Il avait vu de près les femmes remplacer les hommes aux champs, dans l'atelier de l'artisan, dans les mines et dans les usines. Les épreuves de la Seconde Guerre mondiale vont le conforter dans ce sens. En Grande-Bretagne les femmes assument un rôle important aussi bien dans la vie civile que dans l'armée. Il déclare le 18 mars 1944 que "le régime nouveau¹ doit comporter une représentation élue par tous les hommes et toutes les femmes de chez nous". Le 21 avril 1944, l'article 17 de l'Ordonnance portant organisation des pouvoirs publics dispose que "les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes." »

■ Par Claudine Serre, 2014, Charles-de-Gaulle.org.

1. Qui doit remplacer le régime de Vichy.

2. Doc. 4 | Qu'est-ce qui a motivé l'élargissement du droit de vote aux femmes ?

2. L'élargissement du droit de vote aux femmes a été motivé par le fait que le général De Gaulle a été témoin du rôle important joué par les femmes pendant la Première Guerre Mondiale.

De plus, les femmes de nombreux autres pays, comme le Royaume-Uni, avaient déjà obtenues le droit de vote.

3 Les nationalisations de l'après-guerre

Les usines Renault

Les compagnies aériennes. Création d'Air France.

La banque de France, le Crédit lyonnais, la Société générale

La production et la distribution de l'électricité et du gaz; création d'Électricité de France (EDF) et de Gaz de France (GDF)

34 compagnies d'assurances

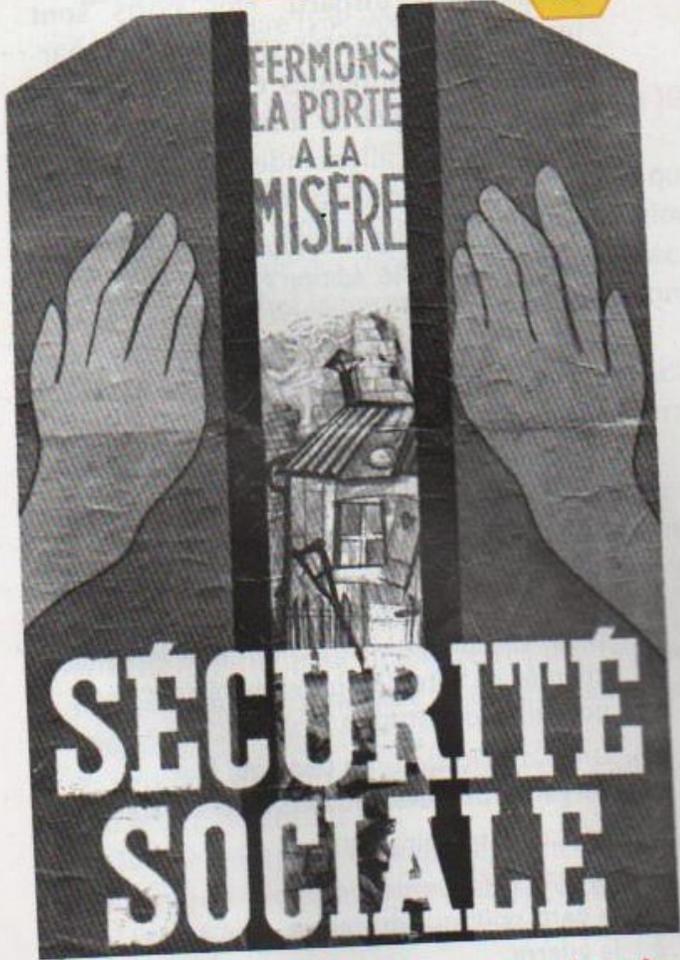
Les houillères (mines de charbon); création de Charbonnages de France.

Le Crédit foncier, le Crédit agricole, le Crédit populaire.

Une nationalisation : l'opération par laquelle une entreprise privée devient une entreprise publique (d'État).

3. **Doc. 3** | Quels sont les grands secteurs de l'économie nationalisés par le Gouvernement provisoire ?

3. Sont nationalisées les entreprises du secteur de l'énergie, de la houille (charbon) mais aussi de l'électricité, comme EDF. Il y a également des industries stratégiques, comme Air France ou Renault qui sont des industries. Enfin' il y a également des entreprises du secteur bancaire.



7 Affiche de la Sécurité sociale (1947)

Créée le 4 octobre 1945, la Sécurité sociale est financée par les cotisations des patrons et des salariés et gérée par leurs représentants. À cette époque, elle rembourse les dépenses de santé, verse des pensions de retraite et des allocations familiales.

6 L'ordonnance sur la Sécurité sociale

« L'organisation de la Sécurité sociale est fondée sur le principe de la Solidarité nationale. Elle garantit les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature [...]. Elle couvre également les charges de maternité et les charges de famille. »

■ Ordonnance du 4 octobre 1945.

4. Doc. 6 et 7 | Expliquez en quoi la Sécurité sociale « ferme la porte à la misère ».

4. La Sécurité sociale ferme la porte de la misère car elle permet une prise en charge de tous pour un salaire essentiel, celui des soins médicaux, de maternité et de famille. Également parce qu'il profite en priorité aux Français les plus modestes.

I. La refondation de la République (1944-1946)

A. Le GPRF

En 1944, le général De Gaulle met en place et dirige le Gouvernement Provisoire de la République Française, reconnu par les alliés britanniques et américains en alternative au gouvernement de Pétain (Régime de Vichy).

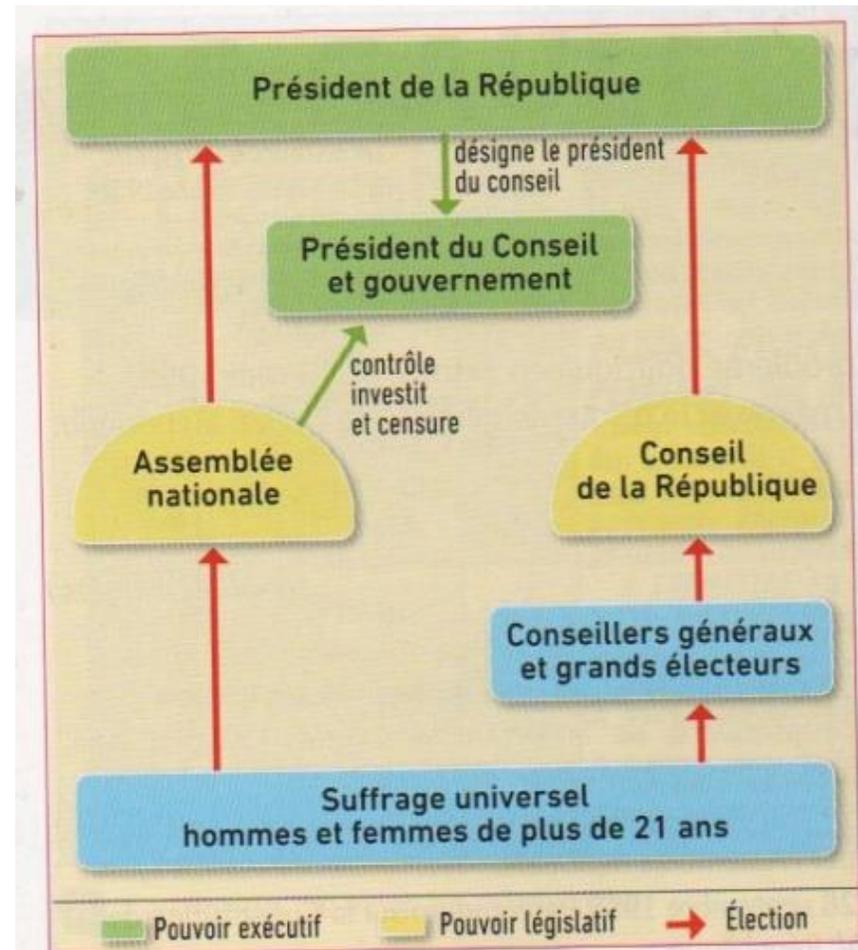
Ce gouvernement rétablit la République et les Libertés.

B. Les grandes réformes.

Le GPRF mène de grandes réformes emblématiques comme l'octroi du droit de vote aux femmes, la mise en place de la retraite et de la Sécurité Sociale ou de la retraite à 65 ans ou encore les nationalisations' comme celle de Renault, autant de mesures économiques et sociales.

C. La mise en place de la IV^e République.

En 1946, l'Assemblée constituante rédige une nouvelle constitution mettant en place une nouvelle république : la IV^e. Cette république est un régime parlementaire, l'essentiel du pouvoir y est détenu par le parlement, devant lequel le gouvernement est responsable. Le président y occupe un faible pouvoir, ce à quoi De Gaulle s'oppose en prenant sa retraite.



2 La Constitution de la IV^e République (octobre 1946)

1. Comment sont élues les deux assemblées ?
2. Pourquoi peut-on dire qu'il s'agit d'un régime parlementaire (voir vocabulaire) ?

Etude de cas 2 : De Gaulle revient au pouvoir (p 186-187)

1 CHRONOLOGIE hatier-clic.fr/hg3207

13 mai 1958 Pierre Pflimlin, favorable aux négociations avec l'organisation indépendantiste algérienne (le FLN), est investi à la présidence du Conseil.
À Alger, les partisans de l'Algérie française se soulèvent. Ils forment un Comité de salut public qui fait appel à De Gaulle.

29 mai 1958 Démission du gouvernement Pflimlin. Le président de la République, René Coty, appelle De Gaulle à la présidence du Conseil.

1^{er} juin 1958 De Gaulle est investi président du Conseil par l'Assemblée nationale.

28 septembre 1958 Référendum sur la Constitution de la V^e République.

1. Les émeutes du 13 mai 1958 s'expliquent par la nomination de Pierre Pflimlin, favorable aux négociations avec le FLN, à la présidence du Conseil, donc comme chef de gouvernement. La population des européens d'Alger, majoritairement hostile aux négociations avec le FLN, se soulève.



2 Le soulèvement du 13 mai 1958 à Alger

ACTIVITÉS

1. Doc. 1 et 2 | Comment s'expliquent les émeutes

2. Doc. 3 | Comment réagit De Gaulle face aux émeutes d'Alger ?

3 De Gaulle : « être utile à la France »

Lors d'une conférence de presse, De Gaulle explique pourquoi il est prêt à assumer les pouvoirs de la République.

« Ce qui se passe en ce moment en Algérie par rapport à la métropole et dans la métropole par rapport à l'Algérie peut conduire à une crise nationale extrêmement grave. Mais aussi cela peut être le début d'une espèce de résurrection. Voilà pourquoi le moment m'a semblé venu où il pourrait m'être possible d'être utile, encore une fois, directement à la France. Utile, comment? Eh bien, si le peuple le veut, comme dans la précédente grande crise nationale, à la tête du gouvernement de la République française. »

■ Conférence de presse au palais d'Orsay, 19 mai 1958.

2. De Gaulle considère que les émeutes d'Alger et plus généralement les événements en Algérie, peuvent conduire à une grande crise nationale mais également à une grande résurrection. Ainsi, il se déclare prêt à assumer le gouvernement de la France.

3. Doc. 5 | J'analyse un document



- a) Présentez le discours.
- b) Expliquez les deux passages soulignés.
- c) Quel est le programme annoncé par De Gaulle ?

d) Quel extrait montre que De Gaulle s'appuie sur son prestigieux passé ?



Pour présenter le discours (question a) : qui tient le discours ? Où ? Pourquoi ?

3. A) C'est le discours d'investiture de De Gaulle à l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin 1958.

B) En employant le terme de dislocation, De Gaulle évoque une possible séparation de l'Algérie du territoire français. La possible guerre civile fait référence à la Guerre d'Algérie, qu'il ne désigne pas comme tel. Enfin, en désignant comme cause profonde la confusion des pouvoirs et l'impuissance, il accuse le régime parlementaire de la IV^e République et l'instabilité gouvernementale qu'il entraîne, d'être une des causes des malheurs de la France.

C) De Gaulle demande les pleins pouvoirs pour rédiger une nouvelle constitution et d'autre part, il entreprend d'apporter une solution aux violences en Algérie.

5 Le discours d'investiture de De Gaulle

« La dégradation de l'état qui va se précipitant. L'unité française immédiatement menacée. L'Algérie plongée dans la tempête des épreuves et des émotions. [...] Telle est la situation du pays. En ce temps même où tant de chances s'offrent à la France, elle se trouve menacée de dislocation et peut-être de guerre civile.

C'est dans ces conditions que je me suis proposé pour tenter de conduire une fois de plus au salut le pays, l'état, la République, et que, désigné par le chef de l'état, je me trouve amené à demander à l'Assemblée nationale de m'investir pour un lourd devoir. [...] Le gouvernement, si vous voulez l'investir, vous demandera les pleins pouvoirs¹ [...]. Il vous les demandera pour une durée de six mois espérant qu'au terme de cette période, l'ordre rétabli dans l'état, l'espoir retrouvé en Algérie, l'union refaite dans la nation, permettront aux pouvoirs publics de reprendre le cours normal de leur fonctionnement. [...]

Mais ce ne serait rien de remédier provisoirement [...] à un état de choses désastreux, si nous ne nous décidions pas à en finir avec la cause profonde de nos épreuves. Cette cause c'est la confusion et par là-même l'impuissance des pouvoirs [...]. Au gouvernement d'élaborer puis de proposer au pays par la voie du référendum les changements indispensables². »

■ Discours d'investiture du général De Gaulle à l'Assemblée nationale, 1^{er} juin 1958.

- 1. Pouvoir d'agir sans demander l'accord de l'Assemblée.
- 2. Une nouvelle Constitution.

5. **Doc. 6** | Quelle image l'affiche gaulliste veut-elle donner de la nouvelle Constitution lors du référendum ?

5. L'affiche gaulliste donne de la nouvelle constitution l'image d'une république libérée du système parlementaire et donc libérée du système des partis politiques, de la concurrence exacerbée et de la stabilité de la France.



6 Affiche gaulliste lors du référendum du 28 septembre 1958
Elle est publiée lors de la campagne du référendum sur la nouvelle Constitution.

Etude de cas 3 : Les nouveaux pouvoirs du président (p 188-189)

2 Les pouvoirs du Président

« Article 5. Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités.

Article 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement [...]

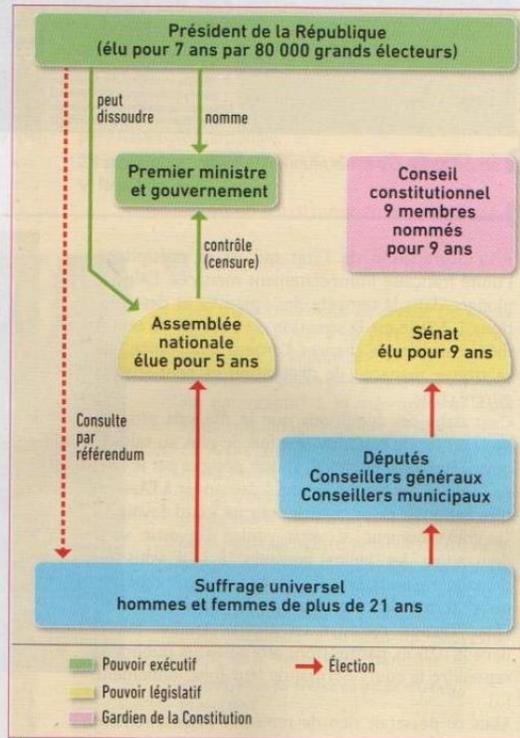
Article 9. Le président de la République préside le Conseil des ministres.

Article 11. Le président de la République peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics [...] ou tendant à autoriser la ratification d'un traité [...].

Article 12. Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Article 15. Le président de la République est le chef des armées [...]. »

■ Extraits de la Constitution de 1958.



3 La Constitution de la V^e République en 1958

Vocabulaire

Le Conseil constitutionnel : le Conseil chargé de vérifier que les lois sont en accord avec la Constitution.

Une dissolution : le fait pour le Président de mettre fin avant son terme au mandat de l'Assemblée nationale.

Le Parlement : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Un référendum : voir p. 190.

1. Doc. 2 et 3 |

- Quels sont les pouvoirs exécutifs du Président ?
- Montrez que le Président est indépendant du pouvoir législatif (du Parlement).
- De quel pouvoir sur l'Assemblée dispose le Président de la République ?

1. A) Les pouvoirs exécutifs du président sont de nommer le Premier Ministre et le gouvernement, il assure la continuité de l'État et le respect de la constitution.

B) Le Président est indépendant du pouvoir législatif car il peut soumettre au référendum des projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics et à la ratification d'un traité sans en référer à l'Assemblée Nationale en demandant directement son approbation au peuple Français.

C) Il dispose du pouvoir de dissoudre l'Assemblée Nationale.

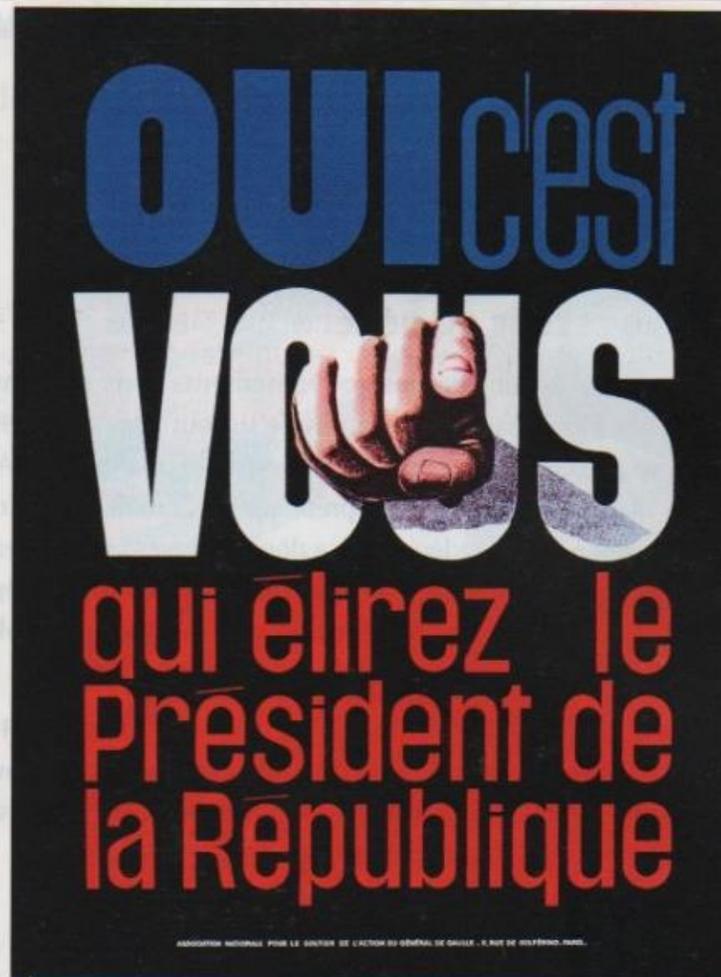
2. Doc. 4 et 5 | Que propose De Gaulle aux Français ? Comment cherche-t-il à persuader les Français de voter oui à ce référendum ?

4 La réforme de la Constitution

De Gaulle propose de réformer la Constitution.

« Françaises, Français, m'appuyant sur notre Constitution, usant du droit qu'elle me donne formellement de proposer au peuple souverain, par voie de référendum, tout projet de loi qui porte sur l'organisation des pouvoirs, mesurant, mieux que jamais, la responsabilité historique qui m'incombe à l'égard de la patrie, je vous demande, tout simplement, de décider que dorénavant vous élirez votre Président au suffrage universel. Si votre réponse est non, comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur [...], ou même si la majorité des oui est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. Car, que pourrais-je faire, ensuite sans la confiance chaleureuse de la Nation ? Mais si, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez oui [...] alors me voilà confirmé par vous toutes et par vous tous dans la charge que je porte ! Voilà le pays fixé, la République assurée et l'horizon dégagé ! »

■ Discours du 18 octobre 1962, en vue de référendum du 28 octobre 1962.



5 Affiche pour le référendum de 1962

2. De Gaulle cherche à convaincre les Français de voter oui au référendum de 1962 portant sur la réforme constitutionnelle visant à instituer l'élection du président de la République au suffrage universel direct, en remplacement de l'élection au suffrage indirect, comme prévu initialement par la constitution de 1958.

Pour ce faire, il utilise des affiches de campagne mais également la menace de se retirer définitivement de la vie politique en cas de victoire du non voire même en cas de courte victoire du oui.

3. **Doc. 6** | Pourquoi De Gaulle cherche-t-il à établir un lien direct avec les Français ?

3. De Gaulle cherche à établir un lien direct avec les Français car cela constitue pour lui la source de la légitimité de son pouvoir, sans cesse à renouveler.



6 Un « bain de foule » (Provence, août 1964)

De Gaulle cherche à instaurer un lien direct avec les Français par l'usage régulier de la radio et de la télévision, les conférences de presse, les voyages en province et les bains de foule.

4. Je pratique différents langages

Réalisez une carte mentale sur les nouveaux pouvoirs du Président.

Le Président sous la V^e République

pouvoir
exécutif ?

relation avec
le Parlement ?

réforme
de 1962 ?

Le Président sous la Ve République

Pouvoir exécutif :

- Nommer le Premier Ministre et le gouvernement
- il assure la continuité de l'État et le respect de la constitution

Relations avec le Parlement :

- il peut dissoudre l'Assemblée Nationale
- son Premier Ministre et son gouvernement doivent recevoir un vote de confiance de l'Assemblée Nationale

Réforme de 1962 :

- le Président est élu au suffrage universel direct

II De Gaulle fonde la Ve République.

A. De Gaulle appelé au secours de la France pendant la crise algérienne.

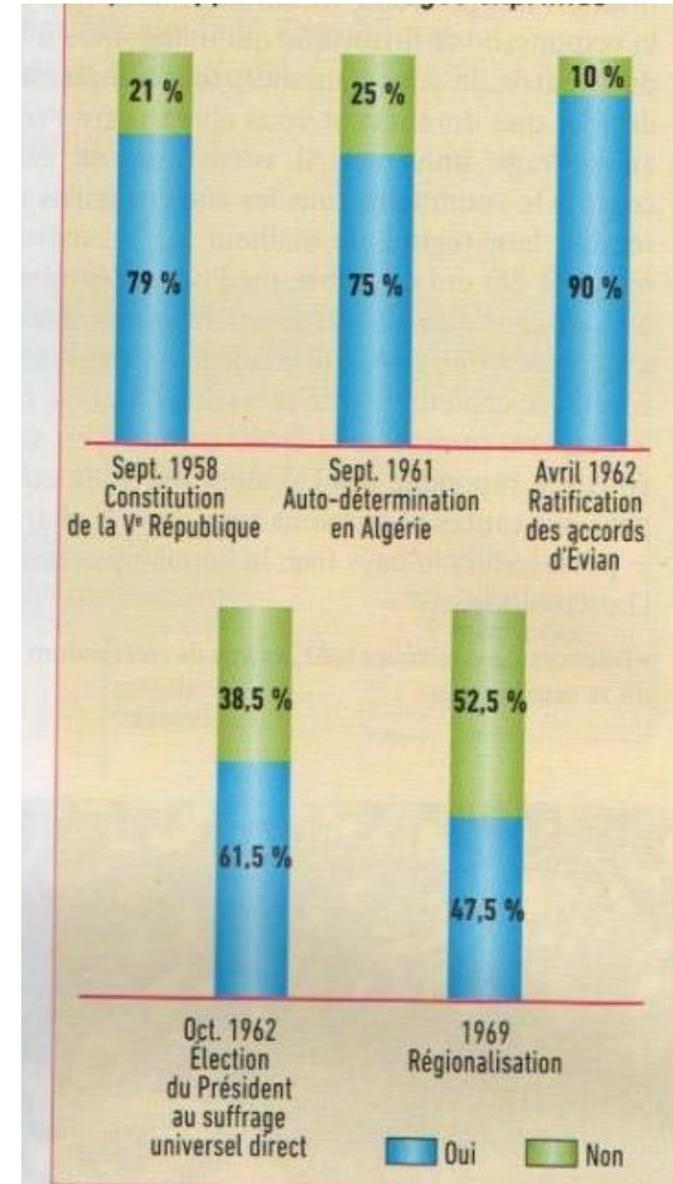
Le **13 mai 1958**, des émeutes éclatent à Alger. Elles s'expliquent par la nomination de Pierre Pflimlin, favorable aux négociations avec le FLN, à la présidence du Conseil, donc comme chef de gouvernement. La population des européens d'Alger, majoritairement hostile aux négociations avec le FLN, se soulève. Dans la foulée, l'armée prend le pouvoir à Alger et réclame le retour de De Gaulle. Ce dernier **accepte** de revenir au pouvoir mais il réclame les pleins pouvoirs pour mener à bien une réforme constitutionnelle. Ainsi, il est investi comme dernier président du conseil de la Ve République le 1^{er} juin 1958.

B. La constitution de la Ve République.

- Le 28 septembre 1958, la constitution de la Ve République, rédigée par le général De Gaulle, est adoptée par référendum par le peuple français : c'est la naissance de la Ve République.
- De Gaulle fonde un régime semi-présidentiel : le Premier Ministre est nommé par le Président. Ils nomment conjointement les membres du gouvernement (ministres et secrétaires d'État). Cependant, le Premier Ministre et son gouvernement doivent bénéficier d'un vote de confiance du Parlement. De plus, le Président peut dissoudre l'Assemblée Nationale.
- Enfin, avec la réforme de 1962, De Gaulle renforce la légitimité du Président : ce dernier devient élu au Suffrage Universel Direct. Cette réforme est aussi adoptée par référendum.

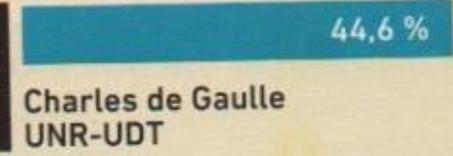
C. De Gaulle et les Français.

- De Gaulle, tout au long de sa période au pouvoir, de 1958 à 1969, a à de nombreuses fois recours au référendum. Pour lui, c'est un moyen de demander au peuple français de lui renouveler sa confiance
- Après son retour au pouvoir en 1958, De Gaulle s'attelle à résoudre la crise algérienne. Ainsi, il fait ratifier par référendum le principe d'auto-détermination en Algérie (d'indépendance) puis les accords d'Evian, respectivement en septembre 1961 et en avril 1962.
- Ensuite, il réforme la constitution en 1962 en faisant du Président un élu au suffrage universel direct, renforçant sa légitimité. Cette réforme est à nouveau adoptée par référendum.



- Enfin, il se présente à **l'élection présidentielle de 1965**, mais, alors qu'il pensait être élu au premier tour, il est contraint à un second tour contre François Mitterrand et est **élu avec une courte majorité de 55%**.

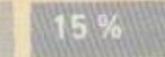
1^{er} TOUR



Charles de Gaulle
UNR-UDT

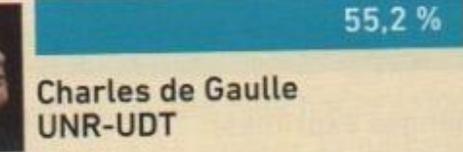


François Mitterrand
CIR¹-SFIO

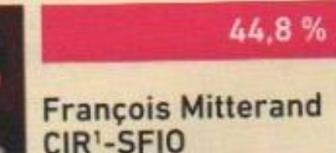


Jean Lecanuet
MRP

2nd TOUR



Charles de Gaulle
UNR-UDT



François Mitterrand
CIR¹-SFIO

2

Les premières élections présidentielles au suffrage universel direct (1965)

- Pourquoi y a-t-il un second tour pour les élections ?

Cependant, en mai 1968, un soulèvement général touche toute la France et réunit plusieurs pans de la société comme les salariés et les étudiants. Ce mouvement s'inscrit en opposition à De Gaulle. Il est en majorité portée par les générations nées dans l'après-guerre n'ayant connu que De Gaulle, réclamant du changement.

En 1969 De Gaulle propose par référendum une réforme de régionalisation. Or, elle est rejetée par les Français. Ainsi, bien que son mandat de président ne finisse qu'en 1972, De Gaulle démissionne en 1969 puis décède en 1971.



III. La Ve République après De Gaulle.

A. Des présidents de droite (1969-1981).

Les présidents succédant à De Gaulle s'inscrivent tout d'abord dans sa continuité et relève du même courant politique : la droite.

Tout d'abord, Georges Pompidou, premier ministre de De Gaulle, lui succède à la tête de l'État puis décède en 1974 pendant son mandat. Ensuite, Valéry Giscard d'Estaing est élu de 1974 à 1981. Il abaisse la majorité de 21 à 18 ans et octroie aux femmes le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse (loi Veil)

1 **BIOGRAPHIE**

Giscard d'Estaing (1974-1981)



Giscard d'Estaing, appartenant à la droite non gaulliste, est élu en 1974 face au candidat de la gauche François Mitterrand. Au début de sa Présidence, la majorité électorale est abaissée à 18 ans (1974), puis il autorise l'avortement (1975). Confronté à la montée du chômage, il perd les élections de 1974 face au candidat de gauche François Mitterrand.

B. Mitterrand et l'Alternance : 1981-1995.

- Elu en mai 1981, François Mitterrand devient le premier président de gauche de la Ve République : c'est l'alternance, le passage d'une majorité politique à une autre.
- Il mène des réformes emblématiques comme l'abolition de la peine de mort en 1981 ...



6 La « Une » du journal *Libération* du 17 septembre 1981

hatier-clic.fr/hg3209

« C'est à 15 heures aujourd'hui que s'ouvre le débat sur le projet de loi présenté par Robert Badinter visant à l'abolition pure et simple de la peine de mort. »

- mais aussi l'instauration de la semaine de 39h, de la cinquième semaine de congés payés, de la retraite à 60 ans et l'augmentation du SMIC (salaire minimum).

5 Les mesures du gouvernement Mauroy

► Réformes économiques

- Nationalisations (5 groupes industriels, 39 banques)

► Réformes sociales

- Forte augmentation du SMIC (salaire minimum)
- Semaine de travail de 39 heures (1982)
- 5^e semaine de congés payés (1982)
- Lois Auroux qui renforcent les droits des salariés dans l'entreprise (1982)
- Retraite à 60 ans (1983)
- Création de l'impôt sur les grandes fortunes
- Mesures en faveur des locataires

► Réformes administratives et judiciaires

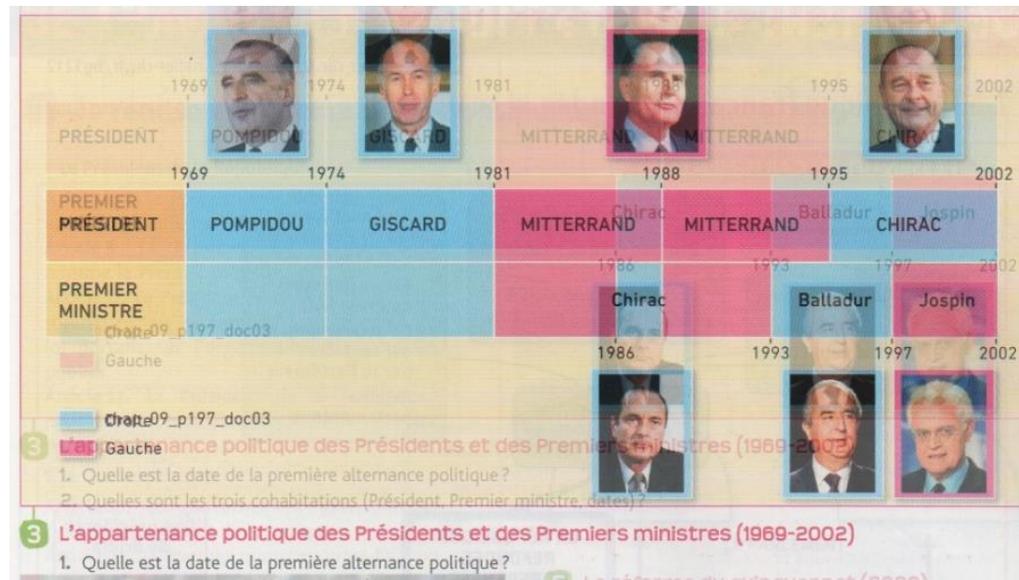
- Loi sur la décentralisation (davantage de pouvoirs donnés aux régions) (1982)
- Abolition de la peine de mort (octobre 1981)

► Réformes culturelles

- Autorisation des « radios libres »
- Création de la Haute Autorité de l'audiovisuel
- Fête de la Musique

C. Les cohabitations.

- Dans les institutions de la Ve République, après chaque élection présidentielle avait lieu une élection législative dans la foulée, décalée d'un à deux mois. Or, le président était élu pour 7 ans et les députés pour 5 ans seulement, tant et si bien qu'il y avait une seconde élection législative pendant la fin du mandat présidentielle. Or, par trois fois, ces élections ont rejetés la majorité présidentielle, donnant ainsi lieu à des cohabitations : présence à la tête de l'État d'un président et d'un gouvernement de tendances politiques opposées.



- Deux des trois cohabitations ont eu lieu sous Mitterand, de 1986 à 1988 avec Chirac comme Premier Ministre puis de 1993 à 1995 avec Edouard Balladur. La troisième a eu lieu sous le premier mandat de Chirac, de 1997 à 2002, avec le gouvernement Jospin.



4 La troisième cohabitation (1997-2002)

Le Président Chirac et le Premier ministre Jospin se rendent ensemble sur la tombe du soldat inconnu, le 8 mai 2001.

D. Les réformes constitutionnelles depuis Chirac.

En 1999, Chirac fait réformer la constitution pour y inscrire le principe de parité. Ainsi, les partis politiques ont **obligation**, sous peine d'amendes, de **présenter aux élections autant d'hommes que de femmes**.

DISPOSITIONS LÉGALES FAVORISANT L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES EN FRANCE DEPUIS 1999



Loi sur la parité en politique tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

1999

Modification des articles 3 et 4 de la Constitution pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2000



Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

2001

Loi Génisson sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui vise à développer le dialogue social sur ce sujet dans la branche et l'entreprise.

2006



Loi Copé Zimmermann imposant des quotas de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises

2008

L'article 1er de la Constitution est complété par un alinéa : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

2011



2012

Loi Sauvadet imposant des quotas de femmes dans la fonction publique

2014

Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui vise à combattre les inégalités dans les sphères privées, professionnelle et publique.

Face au risque de cohabitation et dans le but de mettre le président français en adéquation avec les autres chefs d'État, Chirac réforme la durée du mandat présidentiel, il met fin au septennat et établit le quinquennat.

« J'ai décidé d'appeler les Français à se prononcer par référendum sur la réduction de la durée du mandat présidentiel. Cette réforme, dont j'ai pris l'initiative sur proposition du Premier ministre, est souhaitable et nécessaire. »

5 La réforme du quinquennat (2000)

« J'ai décidé d'appeler les Français à se prononcer par référendum sur la réduction de la durée du mandat présidentiel. Cette réforme, dont j'ai pris l'initiative sur proposition du Premier ministre, est souhaitable et nécessaire. »

En permettant à chacun de choisir, à intervalles plus rapprochés, celui ou celle qui doit présider aux destinées de la nation, la réduction de sept à cinq ans du mandat présidentiel donnera au pays une meilleure respiration démocratique. Elle vous permettra de participer plus souvent, personnellement et directement à notre débat public. À une époque marquée par des changements profonds et rapides, partout, en France, en Europe et dans le monde, elle adaptera nos institutions au rythme de notre temps. »

■ Jacques Chirac (Président de la République),
Intervention télévisée du 6 juillet 2000.

1. Identifiez le document.
2. Quelle est la réforme proposée ? Qui l'a décidée ?
3. Pourquoi est-ce Jacques Chirac qui annonce le référendum ?
4. Selon lui, quel est l'avantage de cette réforme ?
5. Selon vous, pourquoi la réforme limite-t-elle le risque de cohabitation ?

- Ensuite, Chirac fait inscrire la **charte de l'environnement** dans la constitution en 2005.



Le peuple français
proclame solennellement
son attachement aux Droits
de l'Homme et aux principes de la
souveraineté nationale tels qu'ils ont été
définis par la Déclaration de 1789,
confirmée et complétée par
le préambule de la Constitution
de 1946, ainsi qu'aux droits
et devoirs définis dans la Charte
de l'environnement
de 2004.



Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont
conditionné l'émergence de l'humanité ;

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité
sont indissociables de son milieu naturel ;

« Que l'environnement est le patrimoine commun
des êtres humains ;

« Que l'homme exerce une influence croissante
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

« Que la diversité biologique, l'épanouissement
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont
affectés par certains modes de consommation ou de production
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas
compromettre la capacité des générations
futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement
équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la
préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies
par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible
de porter à l'environnement ou, à défaut, en
limiter les conséquences .

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation
des dommages qu'elle cause à l'environnement,
dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'in-
certaine en l'état des connaissances scientifiques,
pourrait affecter de manière grave et irréversible
l'environnement, les autorités publiques veillent,
par application du principe de précaution et
dans leurs domaines d'attributions, à la mise en
œuvre de procédures d'évaluation des risques
et à l'adoption de mesures provisoires et
proportionnées afin de parer à la réalisation du
dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un déve-
loppement durable. À cet effet, elles concilient la pro-
tection et la mise en valeur de l'environnement, le
développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et
les limites définies par la loi, d'accéder aux
informations relatives à l'environnement détenues
par les autorités publiques et de participer à
l'élaboration des décisions publiques ayant une
incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement
doivent contribuer à l'exercice des droits et
devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter
leur concours à la préservation et à la mise en
valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne
et internationale de la France. »

Conclusion :

- Le général De Gaulle constitue le personnage clef de l'histoire politique française de l'après-guerre. Dès 1944, il fonde et dirige le GPRF marquant la refondation de la République après l'épisode de la dictature autoritaire pétainiste. Il octroie alors le droit de vote aux femmes, instaurant ainsi un suffrage véritablement universel.
- Alors que l'assemblée constituante de 1946 rétablit un régime parlementaire, De Gaulle quitte la vie politique mais est rappelé en 1958. Fort des pleins pouvoirs, il rédige une nouvelle constitution et fonde la Ve République, un régime semi-présidentiel, avec un président indépendant du Parlement.
- Après De Gaulle, suivent des présidents de droite comme Giscard d'Estaing qui fait notamment légaliser l'IVG. Ensuite, l'alternance avec les années Mitterrand est marquée par des réformes sociales comme la retraite à 60 ans.
- Enfin, Chirac modifie la constitution avec l'instauration du quinquennat mais aussi pour sacraliser la parité et le respect de l'environnement.